

# Bulletin d'inscription *Vide atelier Loisirs Créatifs*

organisé par *l'Association Créations en Liberté*

A compléter et à renvoyer à :

Association Créations en Liberté, 72 rue Saint Fiacre, 44150 Ancenis-Saint-Géréon

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Pièce d'identité de l'exposant :

Nature : ..... Numéro : .....

Délivré par : ..... le : .....

Copie à joindre au dossier d'inscription.

Prix emplacement 6€ les 2 mètres

Nombre d'emplacement ..... x 6€ = .....

Emplacement avec table (stock limité) 8€ les 2 mètres

Nombre d'emplacement avec table ..... x 8€ = .....

Grille 2 euros

Nombre de grille ..... x 2 € = .....

Repas à 6€00 (1 sandwich + 1 pomme + 1 thé ou café)

Nombre de repas ..... x 6€00 = .....

Règlement à l'ordre de Créations en Liberté

**Joindre la copie de la pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur.**

A : ..... le : .....

Signature :

# Règlement du Vide atelier du 18 OCTOBRE 2026

1. Le vide atelier est ouvert aux particuliers pour la vente de matériels, livres et fournitures de loisirs créatifs usagés ou non utilisés (pas de créations)
2. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription.
3. Les transactions ne pourront se faire que sur les emplacements
4. Les inscriptions et règlements devront être effectués avant le **samedi 17 octobre**. Toute inscription incomplète sera refusée. L'inscription sera effective à réception du bulletin, du règlement et de la copie de la pièce d'identité.
5. Le nombre d'emplacements est limité
6. Les exposants seront accueillis le 18 octobre à partir de 7h30. Ils s'engagent à recevoir le public à partir de 9 h et à ne pas remballer avant 18 h
7. Tout exposant qui arrivera en retard (après 9h) pourra se voir refuser son emplacement, ceci sans remboursement. Les absences ne pourront donner droit au remboursement de l'inscription.
8. Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité, à le ranger (tables et chaises) et à le nettoyer avant son départ.
9. Les exposants ne pourront pas faire concurrence aux ventes de nourriture et de boissons organisées par l'association.
10. Rappel : tout participant n'a le droit qu'à 2 vide-ateliers par année civile

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter.

A : ..... le : .....

Signature :

**Attestation sur l'honneur d'un participant non professionnel à une vente au déballage**

Vide atelier loisirs créatifs

organisé par *l'Association Créations en Liberté*, 72 rue Saint Fiacre, 44150 Ancenis-Saint-Géréon

a lieu le 18 octobre 2026 salle La Charbonnière à Ancenis-Saint-Géréon

**Attestation sur l'honneur**

Je soussigné (e) .....

né (e) le .....

à ..... département : .....

domicilié (e) .....

participant non professionnel au vide atelier loisirs créatifs désigné ci-dessus, déclare sur l'honneur :

☐ n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

☐ ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à :

....., le.....

☐ Pour valoriser l'image de l'association, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies prises de ma personne (revues, site internet, publication dans la presse écrite, communication institutionnelle de l'association...).

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à ....., le .....

Signature :